

Règlement du Raid Nature du Chassezac 2015

Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance et accepte ce règlement du **Raid Nature du Chassezac (RNC)** au moment où il se présente au départ de l'épreuve. Le règlement complet sera fourni sur simple demande et peut être consulté en ligne. Il est affiché sur le lieu de retrait des dossards.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

1.1 : L'organisation est couverte par l'assurance de la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO), de la Fédération des Raids Multisports de Nature (FRMN) et de la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO).

1.2 : Les concurrents confirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives dans un milieu naturel. Les concurrents (ou leurs parents dans le cas de mineurs) s'engagent à être en possession d'une couverture responsabilité civile et individuelle accident garantissant les risques inhérents à leur participation.

1.3 : Le CKC se réserve le droit de modifier le parcours, les épreuves, les horaires ainsi que le présent règlement sans préavis. Cependant, il s'engage à informer les coureurs inscrit(es) d'éventuelle(s) modification(s) ou complément(s) de règlement, de parcours, d'épreuve(s) et d'horaire(s) avant le début du raid.

1.4 : Si le Comité d'Organisation juge que les conditions climatiques sont trop défavorables, il procédera aux modifications nécessaires du parcours, à l'arrêt ou au besoin à son annulation.

ARTICLE 2 : PARCOURS

2.1 : Les parcours sont tracés en milieu naturel. La progression se fait à pied, à VTT, et en canoë-kayak, en suivi d'itinéraire ou orientation. Le parcours n'est pas balisé sur le terrain sauf pour la section VTT Junior.

2.2 : Tous les postes et contrôles de passage (CP) du parcours devront être validés à deux. Les contrôleurs n'autoriseront pas l'accès aux boitiers si les deux équipiers ne sont pas présents. Chaque équipier sera équipé d'un SportIdent, le temps du dernier concurrent est comptabilisé.

2.3 : Les équipes devront respecter en priorité le code de la route.

2.4 : L'organisation se réserve le droit d'arrêter la progression des équipes si le temps maximum de passage fixé par l'organisation est dépassé (portes horaires) ou pour des raisons de sécurité ou de santé (nuit, circulation, autorisations, temporaires...).

2.5 : Les concurrents ne doivent emprunter les axes goudronnés que s'ils sont autorisés par l'organisation (et donc non barrés sur les cartes mises à disposition des coureurs). Les équipes de contrôleurs signaleront immédiatement les concurrents en cas d'infraction par rapport à ce point au jury de course qui décidera des suites à donner.

2.6 : Le passage dans les zones hachurées en rouge (route, lac ou propriété privée...) sur les cartes est interdit et entraînera la disqualification de l'équipe.

2.7 : Trois formats de course sont proposés :

- Raid aventure, environ 55 km
- Raid découverte, environ 30 km
- Raid junior, environ 15 km

ARTICLE 3 : ACCUEIL DES EQUIPES

3.1 - L'accueil des équipes se déroulera le jour de l'épreuve pour la remise des dossards

3.2 – Il aura lieu au Camping des Blaches, à Chauvet Plage le jour de l'épreuve à partir de 9h30

3.3 - Les instructions de course seront données aux concurrents un quart d'heure avant le départ, sur le lieu de départ.

Ces instructions reprendront les points clés du règlement ainsi que tous les points particuliers liés au cheminement, à la sécurité, au respect de l'environnement ou à tout autre point du règlement que l'organisation jugera bon de préciser à ce moment.

ARTICLE 4 : LES CONCURRENTS

3.1 : Le bulletin d'inscription des équipes est disponible sur le site Internet:

<http://chassezac.cdco07.fr>

3.2 : Composition des équipes : - Equipes de 2 personnes - Homme / Femme / Mixte / Juniors (entre 12 et 16 ans).

3.3 : Seules les équipes ayant leurs modalités d'inscription validées seront autorisées à prendre le départ sauf décision de l'organisation. L'inscription s'effectue par équipe et non individuellement

3.4 : Une équipe est considérée comme inscrite après réception du règlement complet de l'inscription et de l'ensemble des pièces demandées.

3.5 : Le nombre d'équipes participantes étant limité (60 équipes Aventure et Découverte au total, 30 équipes Junior), les inscriptions seront acceptées chronologiquement au fur et à mesure de la réception des dossiers complets. Le cout d'inscription est de 60€ pour les équipes Aventure et Découverte et de 20€ pour les équipes Junior. Ce tarif s'applique pour les inscriptions faites avant le 5 avril. Au-delà de cette date l'inscription est majorée de 10€ par équipe.

3.6 : Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son équipier qui sera autorisé à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises dans les délais.

3.7 : Certificat médical et licences

Les participants doivent être :

- soit titulaires d'une licence valide à la FFCO, la FRMN ou la FFCK

- soit titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique en compétition du kayak, du VTT et de la course à pied en orientation. Nous recommandons d'utiliser le certificat type téléchargeable ci-dessous

http://www.raidsmultisports.fr/attachments/130_certificat%20m%C3%A9dical%20mars%202014.pdf

3.6 : Autorisation parentale pour les mineurs : la fiche d'autorisation téléchargeable sur le site d'inscription doit remplie par les parents des participants mineurs

3.7 : Certificat natation et kayak : chaque participant ou parent de participant mineur doit également certifier l'autonomie de natation sur 25m et de navigation en canoe kayak sur une rivière de Classe II

3.6 : L'âge minimum pour participer à l'épreuve est de 10 ans révolus pour le raid Junior, 18 ans révolus pour le raid Aventure, et 16 ans révolus pour le raid Découverte.

3.7 : Toute équipe qui se présentera sur la ligne de départ en retard pourra partir mais dans la limite de 30 minutes après l'horaire officiel (le chrono ayant déjà tourné).

3.8 : Tout concurrent ayant abandonné ou étant hors course devra quitter l'épreuve et prévenir obligatoirement un membre de l'organisation ou un responsable des secours.

3.9 : Tout concurrent devra porter le matériel fourni par l'organisation : dossard et puce électronique pour le chrono et la validation des postes et CP, plaque de cadre sur le VTT.

3.10 : Les concurrents sont en autonomie complète de déplacement pendant toute l'épreuve (matériels, vêtements).

L'organisation proposera un ravitaillement au parc à vélo 1. Le matériel obligatoire peut être contrôlé à tout moment de la course.

3.11 : Les concurrents acceptent l'exploitation par l'organisateur et leurs partenaires des images et des photos faites sur la manifestation. Ceci sans limitation dans le temps, le support ou la quantité, ni le mode de diffusion. Ceci comprend le droit d'utilisation sans frais de toute photo ou image vidéo prise sur chacune des épreuves, utilisation commerciale, promotionnelle et publicitaire dans tout type de support (y compris Internet).

ARTICLE 4 : CHRONOMETRAGE

4.1 : Seul le comité de course est habilité à donner le départ.

4.2 : Le temps de l'équipe ne sera validé qu'après vidage de la puce électronique à l'arrivée.

4.3 : Les pénalités attribuées pendant la course seront comptabilisées par l'équipe du chronométrage et la de direction de course.

4.4 : Toute réclamation concernant la course devra être faite par écrit et transmise au P.C. course dans la demi-heure après l'affichage des résultats.

ARTICLE 5 : MARQUES DE COURSE

Pour faciliter l'identification des concurrents, les pointages et le suivi de l'épreuve, l'organisation fournira des marques de courses, qui seront obligatoires :

- un dossard individuel portant mention du numéro de course pour le capitaine et l'équipier,
- une plaque de cadre par VTT.

ARTICLE 6 : CONTROLES DE PASSAGE

6.1 : Plusieurs contrôles de passage (C.P) devront être validés par les deux puces électroniques Sport Ident fournies par l'organisation.

6.2 : Ces C.P se présentent sous forme de balises équipées d'un boîtier électronique.

6.3 : L'équipe devra valider son passage avec son doigt électronique.

ARTICLE 7 : ABANDONS

6.1 : L'abandon d'un membre de l'équipe entraîne la mise hors course de celle-ci.

6.2 : L'équipier restant pourra être autorisé à poursuivre hors course seulement sur autorisation de la direction de course.

ARTICLE 8 : CAUSES DE MISE HORS COURSE

Disqualification immédiate

- Toute équipe surprise en dehors des parcours ou zones autorisés
 - Non respect des consignes données par les signaleurs routiers.
 - Assistance par une tierce personne pendant l'épreuve.
 - Utilisation de moyens de déplacements non autorisés - Utilisation de GPS ou autre moyen électronique de localisation.
 - Changement d'équipiers pendant l'épreuve.
 - Non respect des règles de sécurité indiquées lors du briefing.
 - Non respect des consignes de propreté du parcours et des lieux d'accueil, de départ et d'arrivée.
 - Abandon de débris en dehors des sacs prévus à cet effet (tri-sélectif) aux C.P. et sur l'ensemble du parcours
 - Détérioration de biens publics ou privés (passage dans propriétés, jardins, cultures, plantations....)
- Et en général toute transgression au présent règlement.

ARTICLE 9 : CLASSEMENT

8.1 : Seules les équipes se présentant complètes seront classées.

8.2 : Le classement sera établi à partir du temps du dernier équipier.

8.3 : Les réclamations devront se faire dans les conditions stipulées dans l'article 4.4.

8.4 : Le jury est composé de 4 membres de l'organisation. Le Jury est seul habilité à recevoir les réclamations.

Principe de course :

- Course départ en masse, le chrono tourne sauf en cas de sections neutralisées.
- Dans chaque section, des balises obligatoires sont à pointer (ordre imposé ou libre selon les sections).
- Une pénalité est donnée en cas de non pointage d'une balise : 30' de pénalité

Portes Horaires :

- 2 portes horaires sont établies:
- Porte Horaire 1 : fin de la section Kayak, arrivée au-delà de cette porte horaire, interdiction de prendre le départ pour la section suivante, VTT Orientation
- Porte Horaire 2 (uniquement pour le raid Aventure) : arrivée au-delà de cette porte horaire, interdiction de réaliser la section Trail orientation 2
- En cas de force majeure les portes horaires pourront être modifiées mais dans ce cas l'information en sera être faite avant que la première équipe ne soit présentée au départ de la section précédente.

ARTICLE 9 : ANNULATIONS/REMBOURSEMENTS

9.1 : En cas de forfait d'un ou plusieurs équipiers par blessures ou force majeure (fournir justificatif), l'organisation devra être prévenue 15 jours avant l'épreuve (cachet de la poste faisant foi) pour permettre le remboursement de l'inscription. Passé ce délai aucun remboursement ne pourra être demandé.

9.2 : Les équipes ne se présentant pas à l'épreuve sans avoir averti auparavant l'organisation, et quelle qu'en soit la raison, ne pourront prétendre à aucun remboursement.

ARTICLE 10 : LISTE DU MATERIEL OBLIGATOIRE POUR LE RNC 2014

Matériel obligatoire par équipe :

- 1 boussole (sauf Junior)
- 1 porte carte (sauf Junior)
- 1 couverture de survie
- 1 sifflet

Matériel obligatoire individuel : (dans le sac à dos personnel tout au long du raid)

- Eau, aliments énergétiques
- 1 sac à dos pouvant contenir l'ensemble du matériel pendant toute la course
- 1 veste imperméable à membrane (type goretex)
- 1 tee shirt thermique manches longues
- 1 Buff ou bonnet
- 1 casque homologué VTT (norme CE) sur la tête et attaché tout le long de l'épreuve

Matériel obligatoire individuel spécifique VTT

- 1 paire de gants vtt

Matériel conseillé spécifique VTT (Par équipe)

- 1 porte carte VTT
- matériel de 1^{ère} réparation

Matériel spécifique Canoe Kayak (Par concurrent) :

- Canoe kayak au choix (mono ou biplace) conforme à la réglementation en vigueur
- Gilet de flottabilité conforme à la réglementation
- Pagaie simple ou double
- L'ensemble de ce matériel peut être loué lors de l'inscription au prix de 10 € par équipe (Canoe 2 places type autovideur)

ARTICLE 11 : EQUIPEMENT INTERDIT

- Matériel de géo localisation GPS.